

Foire aux questions – Enregistrement Dialogue

(12 avril 2018)

Table des matières

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?	1
Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?	1
Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?.....	3
Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais je ne vois pas toutes mes compagnies ou applications dans Dialogue. Que s'est-il passé?	4
Question : Quand dois-je faire vérifier mon identité et être désigné.e en tant qu'administrateur.trice de mon organisation par Téléfilm?	4
Question : Comment faire vérifier mon identité?.....	Erreur ! Signet non défini.
Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur de ma compagnie?.....	5

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advindra-t-il d'eTéléfilm?

Réponse : Dialogue est la nouvelle plateforme de Téléfilm. Soumettre une demande de financement sera plus rapide et intuitif grâce à ce guichet unique et sans papier. Éventuellement, tous les programmes seront disponibles dans Dialogue et tous les comptes individuels (Membres) et les comptes de compagnie (Organisations) seront créés ou migrés vers Dialogue. Lorsque ce sera fait, tous les membres pourront gérer leur profil, leurs Organisations et leurs applications directement, en tout temps. Les réponses dans cette FAQ vous aideront à gérer vos demandes durant cette période de transition.

Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?

Réponse : Il y a trois scénarios en matière de création de compte dans Dialogue, tout dépendant de si vous et votre compagnie aviez déjà un compte avec Telefilm et sur quelle plateforme:

1. **Vous avez un compte d'utilisateur dans eTéléfilm.**

Vous devez migrer votre compte eTéléfilm vers Dialogue :

- Connectez-vous à eTéléfilm, tel que vous l'auriez fait auparavant ici : <https://etelefilm.telefilm.gc.ca>
- Cliquez sur l'onglet "Mes demandes".
- Sous le titre "Créer une demande", cliquez sur "Demande de financement"
- Dans le premier champ du formulaire, sélectionnez le programme de promotion (Notez : vous n'aurez pas à faire de demande).
- Un message vous notifiant du besoin de migrer votre compte dans Dialogue apparaîtra.
- Lorsque vous aurez consenti à migrer votre compte, un compte Dialogue sera créé pour vous et pour la compagnie principale associée à votre compte eTéléfilm, en utilisant les informations suivantes : adresse, nom, numéro d'identification dans nos systèmes et langue de correspondance.

Notez : Avant de migrer votre compte d'eTelefilm vers Dialogue, assurez-vous que les informations figurant dans votre compte eTelefilm sont toujours valides et à jour. Vous ne serez pas en mesure de changer l'adresse courriel associée au compte après la migration, car celle-ci devient votre identifiant unique sur Dialogue.

2. Vous n'avez pas de compte dans eTéléfilm et votre organisation existe dans Dialogue.

L'administrateur de votre organisation peut créer un compte de membre dans Dialogue pour vous et vous associer comme membre de l'organisation :

- Dans la section Enregistrements de Dialogue, votre Administrateur sélectionne (dans la liste de ses organisations) l'organisation à laquelle vous devriez être ajouté en tant que membre.
- Dans le profil d'organisation, l'administrateur clique sur l'option « Ajouter un membre ».
- Il ou elle pourra ensuite entrer votre nom complet et votre adresse courriel.
- Vous recevrez un courriel vous demandant de confirmer la création de votre compte et de confirmer votre association à l'organisation à laquelle vous avez été ajouté en tant que membre.

3. **Vous êtes un nouveau membre, votre compagnie n'existe pas sur Dialogue ou eTéléfilm et vous désirez appliquer à tout programme excepté certification de coproduction phase 2 ou appel d'inscription aux festivals et marchés :**

Vous devrez vous créer un nouveau compte Dialogue :

- Rendez-vous sur la page « Se connecter » du site web de Téléfilm.
- Cliquez sur le bouton « Créer un compte » sous l'option « Vous êtes un nouveau client ».
- Ceci vous redirigera vers une seconde page où vous retrouverez une liste des programmes et la plateforme correspondante sur laquelle vous devrez faire votre demande (Dialogue ou eTéléfilm).
- Cliquez sur l'option « Créer un compte Dialogue » et suivez les instructions qui vous seront présentées.

Note : Si vous désirez appliquer pour les programmes de certification de coproduction phase 2 ou appel d'inscription aux festivals et marchés, vous aurez à créer un compte eTéléfilm. Suivez les instructions ci-haut mais sélectionnez l'option « Créer un compte eTéléfilm ».

Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?

Réponse : Trois scénarios sont possibles afin de soumettre votre demande dans Dialogue, tout dépendant de la relation à l'organisation requérante pour la demande.

1. **Vous avez un compte Dialogue et êtes associé.e à l'organisation requérante pour la demande:** vous serez en mesure de soumettre une demande immédiatement. Dirigez-vous simplement vers l'onglet « Actions » de Dialogue et cliquez sur « Soumettre une demande ».
2. **Vous avez un compte Dialogue et l'organisation requérante pour la demande existe dans Dialogue mais vous n'en êtes pas membre :** l'administrateur de l'organisation dans Dialogue devra vous y associer en tant que membre de l'organisation.
 - Dans la section Enregistrements de Dialogue, votre Administrateur sélectionne (dans la liste de ses organisations) l'organisation à laquelle vous devriez être ajouté en tant que membre.
 - Dans le profil d'organisation, l'administrateur clique sur l'option « Ajouter un membre ».

- Il ou elle pourra ensuite entrer votre nom complet et votre adresse courriel.
- Vous recevrez un courriel vous demandant de confirmer votre association à l'organisation à laquelle vous avez été ajouté en tant que membre.

3. Vous avez un compte Dialogue mais l'organisation requérante pour la demande n'existe pas dans Dialogue : vous devez créer l'organisation dans Dialogue.

- Dirigez-vous sous l'onglet Actions afin de créer une organisation.
- Vous devrez remplir le formulaire de création d'organisation, comprenant entre autres le nom légal, l'adresse, etc. (Notez : Dans certains cas, il se peut que l'organisation doive être validée par Téléfilm; par exemple, dans le cas de duplication.)
- Lorsque ce sera fait, redirigez-vous vers l'onglet Actions et cliquez sur « Soumettre une demande ».

Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais maintenant, dans Dialogue, je ne vois pas toutes les compagnies ou applications auxquelles j'avais accès dans eTéléfilm. Que s'est-il passé?

Réponse : Lorsque vous migrez votre compte de eTelefilm vers Dialogue, seule la compagnie principale associée à votre compte est migrée. Les autres compagnies restent dans eTéléfilm.

Les demandes soumises dans eTéléfilm restent également dans eTéléfilm : vous ne pourrez les consulter et les gérer qu'à travers eTéléfilm. Vos informations de connexion pour eTéléfilm ne seront pas touchées par la migration de votre compte.

Si vous désirez soumettre une demande en utilisant une compagnie différente de celle que vous avez migré dans Dialogue, veuillez contacter services@telefilm.ca.

Question : Quand mon organisation devra-t-elle désigner un.e administrateur.trice?

Réponse : Vous serez en mesure de créer des organisations et de soumettre des demandes sans administrateur.trice. Votre organisation aura besoin d'avoir au moins un.e administrateur.trice désigné.e dans les situations suivantes :

- Afin de conclure une entente

- Afin d'ajouter des membres à une organisation
- Pour gérer les droits et permission des membres (incluant l'accès aux documents de l'organisation, aux demandes de financement et aux rapports d'exploitation)

Question : Quelle est la différence entre un.e administrateur.trice et un.e membre de l'organisation?

Réponse: L'administrateur.trice est autorisé.e par leur organisation à poser certaines actions au nom de l'organisation dans Dialogue.

Cela inclut :

- La gestion des membres de l'organisation (incluant l'ajout et le retrait de membres)
- La gestion des droits et permissions des membres de l'organisation au sujet de cette organisation
- La gestion du profil d'organisation

Un.e Membre peut, tout dépendant des droits qui lui sont impartis par l'administrateur.trice :

- Créer de nouvelles organisations
- Soumettre une demande
- Gérer son profil de membre
- Consulter les documents de l'organisation (si autorisé.e)
- Signer des contrats (si autorisé.e)
- Gérer les rapports d'exploitation (si autorisé.e)

Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur de mon organisation?

Réponse: Vous devez être autorisé par un administrateur ou directeur de l'organisation pour être son administrateur et votre organisation doit avoir reçu une réponse positive pour l'une de ses demandes ou avoir soumis une demande à un programme automatique.

Pour demander le rôle d'administrateur.trice de votre organisation :

- Dirigez-vous dans « Vos organisations » dans l'onglet Enregistrement de Dialogue et sélectionnez l'organisation pour laquelle vous voulez demander le rôle d'administrateur.trice.
- Dans le profil d'organisation, cliquez sur « Demander le rôle d'administrateur ».
- Pour compléter la tâche, vous devrez soumettre la documentation suivante, identifiant la compagnie et confirmant votre autorisation par l'organisation :
 - Documents d'incorporation (incluant la liste des administrateurs et propriétaires)
 - Certificat d'autorisation complété et signé par un administrateur ou directeur de l'organisation
- Téléfilm révisera votre demande.
 - Si Téléfilm approuve votre demande et que vous avez déjà complété votre vérification d'identité (dans eTéléfilm ou dans Dialogue), votre désignation en tant qu'administrateur.trice sera confirmée et vos profils de membre et d'organisation seront mis à jour en conséquence.
 - Si Téléfilm approuve votre demande et que vous n'avez pas déjà complété votre vérification d'identité (dans Dialogue ou eTelefilm), vous serez amené à la compléter. Votre désignation en tant qu'administrateur.trice sera approuvée lorsque vous aurez complété avec succès votre vérification d'identité.

Question : Comment me faire désigner en tant qu'administrateur.trice de mon organisation?

Réponse: Le processus de vérification d'identité existe afin de confirmer que vous êtes bien la personne que votre organisation a autorisée à être son administrateur.trice dans Dialogue. C'est une étape de sécurité de l'information visant à vous protéger, ainsi que votre organisation, Téléfilm Canada et le Fonds des Médias Canada.

Vous n'aurez à compléter votre vérification d'identité qu'une seule fois. Une vérification d'identité complétée avec succès est notée dans votre profil de membre et peut être utilisée pour supporter votre demande de désignation en tant qu'administrateur.trice pour plusieurs organisations.

Pour compléter l'étape de vérification d'identité :

- Lorsque votre demande de désignation en tant qu'administrateur.trice a été approuvée par Téléfilm, vous recevrez une tâche afin de compléter votre

vérification d'identité (sauf si vous l'avez déjà complétée avec succès dans le passé).

- La vérification d'identité est conduite par Sterling BackCheck, un fournisseur de service externe. Vous recevrez un courriel de la part de Sterling BackCheck contenant les instructions à suivre et un lien vers leur site web afin d'amorcer le processus. (Notez : Si vous avez des questions au cours du processus, veuillez contacter services@telemfilm.ca. Ne contactez pas Sterling BackCheck.)
- Téléfilm recevra le résultat de votre vérification d'identité et mettra à jour vos profils de membre et d'organisation en conséquence.